

Expérience pratique spécifique dans une organisation ou institution du domaine socio-sanitaire

Informations administratives		
Étudiant-e Nom : Prénom :	Durée du stage du : au :	Institution Nom : Service :
Personne de contact à la HEdS-FR :	Personne de référence de l'institution :	Nombre de jours d'absence :

Résultat final	Stage réussi <input type="checkbox"/>	Stage non réussi <input type="checkbox"/>
-----------------------	---------------------------------------	---

Modalités du stage

Horaires

L'étudiant-e participe à des activités professionnelles pendant cinq jours par semaine selon les horaires du/de la professionnel-le qui l'encadre. Il ou elle effectue tous les horaires de travail, sauf les horaires de nuit. L'étudiant-e a en principe congé les jours fériés.

Champ d'activité

L'étudiant-e participe aux activités de prise en charge des personnes de manière individualisée sous supervision et dans la limite de ses compétences. Il ou elle présente en début de l'expérience pratique spécifique une liste des cours reçus.

Encadrement

L'étudiant-e est encadré-e et évalué-e par un-e professionnel-le diplômé-e désigné-e par l'institution.

Validation

L'expérience pratique spécifique est évaluée de manière sommative. Elle est réussie ou non réussie à partir des critères ci-après. L'étudiant-e est responsable de remettre l'évaluation à l'école (HEdS) **au plus tard 1 semaine après la fin de son expérience pratique spécifique**. En cas d'empêchement, l'étudiant-e devra en informer Mme Valérie Gummy-Nicolet, référente de stage.

Pour être validée, le cumul des absences ne doit pas dépasser le 20% du temps d'expérience pratique (8 jours au maximum).

Remédiation

L'échec à la validation du stage peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'une nouvelle expérience pratique spécifique de 4 à 8 semaines.

Absence

L'étudiant-e informe le lieu de stage en cas d'absence. En cas d'absence prolongée nécessitant un certificat médical, la personne responsable de l'école est également informée.

Formulaire d'évaluation de l'expérience pratique spécifique dans une organisation ou institution du domaine socio-sanitaire

Critères ¹
Respecte la personne (protection des données, droit des patients, respect des principes éthiques)
Réalise les activités qui lui sont confiées de manière responsable et planifiée
Demande de l'aide ou de la supervision en cas de doute ou de changement dans la situation
Communique de manière claire et adaptée (attitude empathique, écoute active, non jugement)
Transmet des informations oralement et par écrit de manière claire et compréhensible
Echange régulièrement avec les différent-e-s professionnel-le-s afin de conforter son choix professionnel
Développe progressivement un esprit d'initiative
Entend les remarques et en tient compte
Applique les règles de l'institution (protocoles, hygiène hospitalière, radio protection, sécurité, ponctualité, collaboration, etc.)
Remarques

Evaluation sommative finale

Stage réussi

Stage non réussi

Date :

Signature de l'étudiant-e

Signature du, de la professionnel-le de référence

©HEdS-FR / Avril 2022

¹ Pour les étudiant-e-s qui suivent les modules complémentaires : les critères validés ci-dessus attestent des aptitudes personnelles pour travailler dans le domaine de la santé, au sens des Disposition d'application des directives d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO du 22 octobre 2010 relatives à l'évaluation des aptitudes personnelles.